

# SAISON 2022-2023

## Ecole de tir jeunes : Mercredi après-midi

Séance de rentrée pour les archers de la saison 2021-2022 : mercredi 07 septembre

Dates	Lieux
14 septembre 2022	Terrain entraînement extérieur
Début octobre 2022 au 23 avril 2023	Boulodrome
30 avril au 28 juin 2023	Terrain entraînement extérieur

Encadrement :  
Dominique Borde,  
Alexandre Blandin  
(Diplômés d'Etat).

S'il pleut les mercredis à partir du 28 septembre école de tir au boulodrome.

### Pendant les vacances

- Toussaint : Ecole de tir jeunes de 14h30 à 17h30 (regroupement des cours)
- Noël : Pas d'école de tir
- Hiver et de printemps : Ecole de tir jeunes de 14h30 à 17h30 (regroupement des cours)

## Ecole de tir adulte : Mercredi fin de journée

Dates	Horaires	Lieux
14 septembre 2022	18h00 – 19h00 ou 19h00 – 20h00	Terrain entraînement extérieur
Début octobre 2021 au 23 avril 2023		Boulodrome
30 avril au 28 juin 2023		Terrain entraînement extérieur

Pendant les vacances scolaires sauf vacances de Noël. Encadrement : Dominique Borde (Diplômé d'Etat).

## Préparation à la compétition

Dates	Jours	Horaires	Lieux
6 octobre 2022 au 23 avril 2023	Judi	20h30 – 22h00	Boulodrome
Du 2 mai au 30 juin 2022 (un mardi sur deux)	Mardi	19h30 – 21h00	Terrain entraînement extérieur

Pendant les vacances scolaires sauf vacances de Noël. Encadrement : Alexandre Blandin (Diplômé d'Etat).

## Accès libre aux installations

Hors « Ecoles de tir » et « Préparation à la compétition »

Lieux	Date	Horaire
Boulodrome	Les mardis et jeudis A partir du 4 octobre 2022, jusqu'au 20 avril 2023	Mardi de 20h00 à 22h30 Jeudi de 20h00 à 22h30
Terrain entraînement extérieur	Ouvert toute l'année	En journée
Parcours extérieur 21 cibles	Novembre à avril	Mercredi et week-end de 9h – 17h Du lundi au vendredi de 13h -17h
	<u>Mai</u> à octobre	Mercredi et week-end de 9h – 20h Du lundi au vendredi de 13h – 20h

## Location du matériel

**Pour les adhérents ne disposant pas de leur propre matériel :**

**Location de l'arc pour la saison : 20€**

**Les flèches sont à acheter par l'archer**, soit auprès du club, soit chez notre partenaire (Arc Passion – St égreve) au même prix (4€ la flèche).

**Il est nécessaire d'avoir 6 flèches à chaque entraînement.**

**Pour les compétiteurs**, il est possible d'emporter l'arc à la maison (housse fournie) après validation des aptitudes par les encadrants (Dominique et Alex).

**Une caution de 100€ sera demandée.**

**Pensez à emmener l'arc à chaque séance.**

## Documents à fournir pour l'inscription

- **Fiche d'inscription 2022-2023**
- **Demande de renouvellement de licence et d'adhésion** ou **Demande de création de licence et d'adhésion**  
Documents FFTA (Fédération Française de Tir à l'Arc).  
Le renouvellement de licence est envoyé directement par la fédération (no-reply@ffta.fr) , fin aout, surveillez vos courriers indésirable.
- **Certificat Médical :**
  - **Pour les personnes mineures :** pas de certificat médical nécessaire sauf en cas de réponse « OUI » à l'une des questions du questionnaire de santé mineur. (sauf poussins tirant arc de plus de 18 livres)
  - **Pour les personnes majeures :** portant mention de « non-contre-indication à la pratique du tir à l'arc » (« ...en compétition »). Le certificat est valable pour 3 ans (ou 2 renouvellements) sauf si réponse « OUI » à l'une des questions du questionnaire QS-SPORT.
- **Complément fiche d'inscription** (pour les mineurs)

**L'adhésion-licence est obligatoire pour accéder aux différentes installations** mises à la disposition de l'association par la ville d'Eybens et la Métro.

**Rappel :** La licence de la saison 2021-2022 est valable jusqu'au 30/09/2022 après cette date vous n'avez plus accès aux installations.

# FICHE D'INSCRIPTION 2022-2023

NOM - Prénom : . . . . .

<b>Adhésion - Licence (A)</b>	Obligatoire	<b>Tarifs</b>
Poussin - né après 01/01/2013		73
Jeunes - né après 01/01/2003		81
Adulte - pratique en compétition		120
Adulte - pratique en club		112
Adhésion (licence dans un autre club, limité à 10 personnes)		80
Découverte (1er licence à partir du 1er mars 2023)		62
Conventions avec FFSA (sports adaptés)		70
Convention FSU, UNSS		70
<b>Réductions (R.)</b>		
Eybinois (poussins, Jeunes, Adultes)		8
Carte Tatoo (Isère) jusqu'à 60€ N° .....		...
Carte Pass'Région (licence sportive annuelle)		30
Podium Championnat de France et arbitres		70

**Dossier à rendre complet**

Il doit comporter :

- La fiche Adhésion Licence Création de la FFTA remplie par vos soins pour les nouveaux licenciés ou la fiche Adhésion Licence Renouvellement pré remplie par la FFTA (reçu par mail)
- La fiche Inscription 2022-2023 (recto/verso)
- Le certificat médical ou le questionnaire de santé
- La fiche "Complement fiche inscription" (pour les mineurs)
- Une photo (pour les nouveaux)

	<b>A</b>		-	<b>R</b>		=	Chèque	ANCV	Liquide
<b>Montant à payer (A-R)</b>									

<b>Ecole de tir : Jeunes</b>		<b>Tarifs</b>			
Mercredi : 13h30 - 14h30		<b>160</b>			
Mercredi : 14h30 - 15h30	mi-septembre à fin juin (40cours)	<b>160</b>			
Mercredi : 15h45 - 16h45		<b>160</b>			
Mercredi : 16h45 - 17h45		<b>160</b>			
<b>Ecole de tir : Adultes</b>					
Mercredi : 18h00 - 19h00	mi-septembre à fin juin (40 cours)	<b>160</b>			
Mercredi : 19h00 - 20h00		<b>160</b>			

**Préparation à la compétition : Jeunes et Adultes (31 cours)**

Judi : 20h30 - 22h00	octobre à avril				
puis le mardi : 19h30 - 21h00	mai à juin	<b>155</b>			

## MATERIEL

Location Arc (caution : 100€ si remisage à domicile)	<b>20</b>			
Achat de flèches (x6) : achat auprès du club ou de notre partenaire (Arc Passion - St Egrève) - 4€/flèche	<b>24</b>			
T-shirt club ou Polo club officiel	<b>30</b>			
T-shirt club ou Polo club ancien (dans la limite des stocks)	<b>15</b>			
<b>Total</b>				

Règlement à l'ordre de : Les archers du château d'Eybens  
 Paiement possible : Chèque-Vacances et Coupon Sport  
 Possibilité de régler en 3 fois



Cadre réservé à l'administration de l'association

Licence  Mail  Transfert



# FICHE D'INSCRIPTION 2022-2023

**NOM - Prénom :** . . . . .

**Inscriptions sur les listes de diffusions "Concours" par discipline :**

- Tir en Salle
- Tir en Extérieur (TAE)
- Beursault
- Nature
- Campagne
- 3D

Le club reçoit, tout au long de la saison, les invitations de concours des différentes disciplines. Cochez la case de la discipline à laquelle vous souhaitez recevoir les mandats. Un lien de désinscription est disponible en bas de chaque mail transmis à la liste de diffusion.

**Droit d'exploitation de l'image au profit de l'association : (Ne pas remplir en cas de refus)**

Je soussigné(e), . . . . . ,  
demeurant à l'adresse : . . . . .  
Code Postal : . . . . . Ville : . . . . .

autorise l'Association des Archers du Château d'Eybens à me photographier ou me filmer dans le cadre des différents événements ou activités que l'Association organise. J'accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale de mon image dans le cadre de la promotion de l'Association, notamment sur le site internet et les réseaux sociaux de l'Association, ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (papier, support analogique ou support numérique) actuel ou futur et ce, pour la durée de vie des documents réalisés ou de l'Association.

En conséquence de quoi, je renonce expressément à me prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre de l'Association des Archers du Château d'Eybens qui trouverait son origine dans l'exploitation de mon image dans le cadre précité. En contrepartie l'Association des Archers du Château d'Eybens s'engage à respecter l'image et à ne l'utiliser que dans le cadre précédemment défini.

Date et signature :

**Autorisation par le parent/représentant légal si mineur(e) : (Ne pas remplir en cas de refus)**

Je déclare être le parent ou le représentant légal du mineur nommé ci-dessus, et avoir l'autorisation légale de signer cette autorisation en son nom.

Nom du représentant légal : . . . . . ,  
demeurant à l'adresse : . . . . .  
Code Postal : . . . . . Ville : . . . . .

Date et signature du parent/représentant légal :



## **COMPLEMENT FICHE INSCRIPTION** **Pour les mineurs**

### **Autorisation parentale**

Je soussigné(e) Madame, Monsieur. . . . .

représentant légal de . . . . .

autorise celui-ci/celle-ci à participer aux activités de l'association pour la saison 20 . . /20 . .

autorise celui-ci/celle-ci à rentrer seul à son domicile après la fin du cours (école de tir) OUI NON

En cas d'urgence, j'autorise par ailleurs pour mon enfant toute intervention médicale qui pourrait s'avérer nécessaire.

Date : . . . / . . . / . . .

Signature :

### **Personnes à prévenir en cas d'urgence**

Nom	Prénom	Téléphones
Père : . . . . .		
Mère : . . . . .		
Tuteur : . . . . .		

### **Prise en charge par le club**

Les mineurs sont sous la responsabilité de l'association exclusivement pendant la durée de la pratique. Un enfant ne peut être laissé seul sans que l'adulte qui l'accompagne ne se soit, auparavant, assuré de la présence effective sur place d'un responsable de l'association.

Attention : pendant les vacances scolaires, vérifier que les entraînements ont lieu.

### **Aspects médicaux**

Allergie(s) connue(s) : . . . . .

Autres points utiles à signaler : . . . . .